

MyGuichet permet-il de visualiser toutes les déclarations sociales en cours ?

Réponse courte

MyGuichet ne permet pas de visualiser toutes les déclarations sociales en cours. Seules les démarches initiées via la plateforme, et selon l'organisme concerné (**CCSS**, **ITM**, **CNS**), sont consultables dans l'interface. Les déclarations transmises par d'autres canaux, comme des logiciels de paie externes, ou celles relevant d'administrations non intégrées, n'apparaissent pas systématiquement sur MyGuichet.

Il est donc nécessaire de consulter également les portails propres aux administrations concernées pour obtenir un état exhaustif des déclarations sociales en cours ou à venir. MyGuichet ne centralise pas l'intégralité des démarches sociales de l'entreprise.

Définition

MyGuichet est la plateforme en ligne officielle de l'État luxembourgeois dédiée à la gestion dématérialisée des démarches administratives, notamment sociales. Elle permet aux entreprises et aux particuliers d'accéder à divers services publics, dont ceux du Centre commun de la **sécurité sociale (CCSS)**, de l'Inspection du travail et des mines (**ITM**) et de la Caisse nationale de santé (**CNS**). L'espace sécurisé de MyGuichet offre la possibilité d'initier, de suivre et, dans certains cas, de consulter l'historique des démarches sociales réalisées par l'entreprise.

Questions fréquentes

Les déclarations ITM sont-elles visibles dans MyGuichet ?

Certaines démarches ITM, comme les demandes d'autorisations de travail ou les déclarations d'accidents du travail, sont consultables uniquement si elles ont été initiées sur la plateforme. L'interface affiche le statut (en cours, validé, rejeté).

MyGuichet centralise-t-il toutes les obligations sociales d'une entreprise ?

Non, MyGuichet ne constitue pas un outil unique de suivi de toutes les obligations sociales. Certaines démarches restent partiellement ou totalement extérieures à la plateforme. Un contrôle croisé avec les portails CCSS, ITM et CNS demeure indispensable.

MyGuichet permet-il de visualiser toutes les déclarations sociales en cours ?

Non, seules les démarches initiées via MyGuichet sont consultables. Les déclarations transmises par d'autres canaux (logiciels de paie externes) ou relevant d'administrations non intégrées n'apparaissent pas systématiquement et nécessitent une consultation des portails CCSS, ITM, CNS.

Quelles déclarations CCSS sont consultables sur MyGuichet ?

Pour le CCSS, on peut consulter l'état d'avancement des déclarations de salariés, des affiliations, modifications de contrats et fins de contrat. Les déclarations de salaires mensuelles (DS-M) sont suivies uniquement si soumises via MyGuichet.

Qui peut consulter les déclarations sociales sur MyGuichet ?

L'accès est strictement réservé aux personnes disposant d'un mandat ou d'une autorisation formelle, généralement le représentant légal ou un mandataire désigné. L'authentification forte via LuxTrust ou carte d'identité électronique est obligatoire.

Conditions d'exercice

L'accès à la visualisation des déclarations sociales sur MyGuichet est strictement réservé aux personnes disposant d'un mandat ou d'une autorisation formelle, généralement le représentant légal de l'entreprise ou un mandataire désigné. L'authentification forte est obligatoire, via un produit LuxTrust ou une carte d'identité électronique luxembourgeoise. Les droits d'accès sont définis et gérés par l'entreprise dans l'interface de gestion des mandats sur MyGuichet, ce qui conditionne la possibilité de consulter les déclarations sociales en cours ou passées.

Modalités pratiques

La visualisation des déclarations sociales sur MyGuichet dépend du type de déclaration et de l'organisme concerné. Pour le CCSS, il est possible de consulter l'état d'avancement des déclarations de salariés, des affiliations, des modifications de contrats et des fins de contrat. Les déclarations de salaires mensuelles (DS-M) peuvent être suivies, mais seules celles soumises via MyGuichet sont intégralement consultables. Les déclarations transmises par d'autres canaux, tels que des logiciels de paie externes, n'apparaissent pas systématiquement dans l'interface MyGuichet. Concernant l'ITM, certaines démarches, comme les demandes d'autorisations de travail ou les déclarations d'accidents du travail, sont consultables si elles ont été initiées sur la plateforme. L'interface permet de visualiser le statut (en cours, validé, rejeté) et de télécharger les accusés de réception ou documents associés. Toutefois, MyGuichet ne centralise pas l'intégralité des déclarations sociales de l'entreprise : certaines démarches doivent encore être effectuées ou suivies via les portails propres aux administrations concernées.

Pratiques et recommandations

Il est recommandé d'initier autant que possible les démarches sociales via MyGuichet afin de bénéficier du suivi en temps réel et de la traçabilité offerte par la plateforme. Les responsables RH doivent veiller à la bonne gestion des mandats d'accès pour garantir la confidentialité et la sécurité des données sociales, conformément au principe d'égalité de traitement et à la protection des données à caractère personnel. Il convient de vérifier régulièrement l'état des déclarations en cours et de conserver les accusés de réception générés par la plateforme pour assurer la traçabilité des démarches. Pour les déclarations non initiées sur MyGuichet, il est conseillé de consulter directement les portails des administrations concernées (CCSS, ITM, CNS) afin d'obtenir un état exhaustif des démarches en cours ou à venir. Une veille régulière sur les évolutions fonctionnelles de MyGuichet est également recommandée, la plateforme étant en développement continu.

Cadre juridique

Référence	Objet
Code de la sécurité sociale, art. 7	Obligation de déclaration des salariés
Article L.211-1 et suivants	Obligations de l'employeur en matière de sécurité sociale
Article L.414-1 et suivants	Déclarations d'accidents du travail
Article 8 et suivants	Affiliation, déclaration des salariés
Article 23 et suivants	Obligations déclaratives des employeurs
Loi modifiée du 23 décembre 2016 portant organisation de l'administration électronique	organisation de l'administration électronique
Loi modifiée du 1er août 2018 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel	Cadre légal applicable
Règlements grand-ducaux relatifs aux modalités de déclaration auprès du CCSS , de l' ITM et de la CNS	Cadre applicable

MyGuichet ne constitue pas un outil unique de suivi de toutes les obligations sociales. Certaines démarches restent partiellement ou totalement extérieures à la plateforme. Un contrôle croisé avec les portails des administrations concernées demeure indispensable pour garantir la conformité des obligations déclaratives et la traçabilité des actions RH.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.